



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 274-08-16 MODIFIANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST

Avis public est, par la présente, donné par la soussignée, conformément à l'article 451 du Code municipal :

1. **QUE** lors de la séance ordinaire tenue le 27 septembre 2016, le conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est a adopté le règlement suivant :

**Règlement numéro 274-08-16 intitulé : « RÈGLEMENT NUMÉRO 274-08-16 MODIFIANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST »;**

2. Ce règlement est entré en vigueur conformément à la Loi et est disponible à la MRC de Charlevoix-Est, au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont, durant les heures normales de bureau.

**DONNÉ À CLERMONT  
CE 28<sup>e</sup> JOUR DE SEPTEMBRE DEUX MILLE SEIZE**

**Caroline Dion**  
Directrice générale adjointe  
Secrétaire-trésorière adjointe